

B R E A T H E
the lung association

R E S P I R E Z
l'association pulmonaire

**Mémoire présenté dans le cadre des consultations
prébudgétaires en vue au budget de 2019**

Association pulmonaire

Le 3 août 2018

L'Association pulmonaire est heureuse de présenter ses commentaires au Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre de ses consultations prébudgétaires de 2019 :

RECOMMANDATION : L'Association pulmonaire recommande que le gouvernement fédéral impose des frais de licence annuels aux sociétés productrices de tabac afin de recouvrer tous les coûts des activités fédérales prévues dans la stratégie.

RECOMMANDATION : L'Association pulmonaire demande au gouvernement du Canada de s'attarder à l'abordabilité des médicaments pour tous les Canadiens de manière à améliorer l'accès à des médicaments d'ordonnance qui sont médicalement nécessaires et à obtenir les meilleurs résultats de santé qui soient pour les Canadiens.

RECOMMANDATION : L'Association pulmonaire recommande que le cadre pour les soins palliatifs régi par l'adoption du projet de loi C-277 comprenne des investissements accrus grâce à l'élargissement d'un transfert canadien en matière de santé aux gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'améliorer la normalisation de la prestation des services de soins palliatifs à tous les Canadiens.

À propos de nous

La mission de l'Association pulmonaire est d'aider tous les Canadiens à respirer facilement. Depuis plus de 100 ans, l'Association pulmonaire est un chef de file dans le combat pour des poumons en santé et pour un air sain. Nous sommes le principal organisme qui cherche à aider les Canadiens à respirer en prévenant les maladies respiratoires et en améliorant la santé pulmonaire par la recherche, l'éducation et le soutien.

Fondée en 1900 à la résidence du gouverneur général pour lutter contre la tuberculose, le mandat de l'Association pulmonaire a depuis été grandement élargi, mais nous demeurons l'un des organismes de bienfaisance en matière de santé les plus anciens du Canada. L'Association pulmonaire compte sur les dons du public pour appuyer sa mission, soit diriger des initiatives en matière de santé pulmonaire à l'échelle nationale et internationale, prévenir les maladies pulmonaires, aider les gens à gérer les maladies pulmonaires et promouvoir la santé pulmonaire.

La respiration est essentielle et ne devrait pas être un luxe que seules certaines personnes peuvent se payer. Néanmoins, tous les jours, des maladies pulmonaires empêchent des milliers de Canadiens de respirer. Chaque jour, des milliers de Canadiens doivent sortir de leur milieu de travail, de leur école, de leur domicile et pour entrer dans des cabinets de médecins, des salles d'urgence et occuper des lits d'hôpitaux en raison d'une multitude de maladies respiratoires : l'asthme, la maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC), l'apnée du sommeil, le cancer du poumon, la fibrose kystique, la grippe, la tuberculose, la pneumonie et d'autres. Sans mesures continues et concertées, le coût de l'asthme, de la MPOC et du cancer du poumon à eux seuls passera à plus de 18 milliards de dollars d'ici 2020 et à 27 milliards de dollars d'ici 2030 (Conseil).

La bonne nouvelle, c'est qu'on peut éviter et traiter bon nombre de ces maladies grâce à un diagnostic précoce et à des soins appropriés. La mauvaise nouvelle, c'est que des millions de Canadiens continuent d'être exposés aux facteurs de risque, comme le tabagisme, la pollution atmosphérique et les substances toxiques. Or, souvent, les maladies pulmonaires qui pourraient découler de l'un de ces facteurs ne sont ni diagnostiquées suffisamment tôt ni traitées et gérées de manière appropriée. Par conséquent, l'incidence des maladies pulmonaires et les coûts du traitement sont extrêmement élevés, ce qui impose un lourd fardeau à notre santé et à notre économie.

La responsabilisation de l'industrie du tabac

Le tabagisme est toujours la cause première des maladies pulmonaires qui peuvent être évitées au Canada. Même si les taux de tabagisme continuent de diminuer graduellement, des mesures stratégiques énergiques peuvent les faire réduire davantage. Afin de ramener le fardeau économique de 24,1 milliards de dollars prévu par le Conference Board et attribuable aux maladies pulmonaires chroniques en 2030, tous les gouvernements, dont le gouvernement du Canada à titre de responsable, doivent instaurer des stratégies de prévention efficaces.

L'annonce en 2018 d'une nouvelle Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme, dont le but consiste à atteindre un taux de tabagisme de moins de 5 % d'ici 2035, a établi un objectif ambitieux, mais atteignable, en matière de santé publique au Canada. Il faut maintenant mettre en œuvre des mesures stratégiques appropriées afin d'atteindre ce but. L'une des principales mesures stratégiques sera la responsabilisation de l'industrie du tabac, notamment des mécanismes qui permettront à cette

industrie de contribuer directement aux coûts des activités menées dans les domaines de la santé publique et de la lutte contre le tabagisme.

Pour renforcer les capacités au sein de la nouvelle Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme, la responsabilisation de l'industrie doit être au premier plan. Il faut instaurer des frais annuels de licence pour les sociétés productrices de tabac afin de récupérer la totalité des coûts de la stratégie, que l'on estime à 215 millions de dollars pendant la période de cinq ans allant de 2017-2018 à 2021-2022, selon le Secrétariat du Conseil du Trésor. Aux États-Unis, la FDA exige que les fabricants de tabac paient des frais de licence afin de recouvrer les coûts annuels ses initiatives de lutte contre le tabagisme. Des projets semblables ont été proposés au Canada et de nombreuses provinces perçoivent des droits dans d'autres secteurs. Par exemple, les coûts associés aux déversements de pétrole sont souvent payés par l'organisation polluante.

RECOMMANDATION : L'Association pulmonaire recommande que le gouvernement fédéral impose des frais de licence annuels aux sociétés productrices de tabac afin de recouvrer tous les coûts des activités fédérales prévues dans la stratégie.

Le leadership du gouvernement du Canada pour assurer l'accès de tous les Canadiens à des médicaments

Le gouvernement du Canada devrait jouer le rôle d'un chef de file pour assurer l'accès de tous les Canadiens à des médicaments et garantir leur abordabilité. Dans son budget de 2018, le gouvernement fédéral a fait de grands progrès en concentrant les ressources et la capacité stratégique dans un régime d'assurance-médicaments national grâce à la création du Conseil consultatif sur la mise en œuvre d'un régime national d'assurance-médicaments. Il faut poursuivre ces travaux clés dans le budget de 2019 en instaurant un régime national d'assurance-médicaments qui améliore l'accès de tous les Canadiens à des médicaments.

Contrairement à d'autres piliers de notre système de santé, comme l'accès aux hôpitaux et aux soins d'un médecin, les médicaments d'ordonnance ne sont pas couverts par la *Loi canadienne sur la santé*, à moins qu'ils ne soient administrés dans un hôpital. Par conséquent, l'accès aux médicaments d'ordonnance est inéquitable dans l'ensemble des provinces et territoires, des milieux de prestation, des états pathologiques et des maladies.

Un Canadien sur cinq dit avoir de la difficulté à payer ses médicaments d'ordonnance parce qu'il n'a pas d'assurance et un Canadien sur dix a de la difficulté à payer des médicaments d'ordonnance, même lorsqu'ils sont couverts par un régime d'assurance santé. Bien que certains Canadiens n'aient pas les moyens de payer leurs médicaments d'ordonnance parce qu'ils n'ont pas d'assurance-médicaments, il peut arriver que même les patients qui ont une assurance doivent surmonter des obstacles financiers quand ils doivent payer les franchises et les copaiements. On a démontré que la capacité de payer les médicaments d'ordonnance dans la population des personnes atteintes d'asthme et de MPOC affichait un taux de non-respect de 10 %. Les MPOC constituent la cause première des hospitalisations au Canada, à l'exclusion des accouchements, et l'asthme est l'une des principales causes d'hospitalisation des enfants (ICIS, 2018).

Un programme national d'assurance-médicaments adapté et progressif améliorerait l'accès des Canadiens qui sont atteints d'une maladie respiratoire, notamment l'accès à des thérapies qui sauvent des vies pour les personnes aux prises avec la fibrose kystique et le cancer du poumon, ainsi que celles

qui ont une maladie chronique, comme l'asthme et une maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC).

RECOMMANDATION : L'Association pulmonaire demande au gouvernement du Canada de s'attarder à l'abordabilité des médicaments pour tous les Canadiens de manière à améliorer l'accès à des médicaments d'ordonnance qui sont médicalement nécessaires et à obtenir les meilleurs résultats de santé qui soient pour les Canadiens.

Améliorer l'accès aux soins palliatifs pour tous les Canadiens

À titre de membre de la Coalition pour des soins de fin de vie de qualité du Canada, l'Association pulmonaire appuie l'approche collective qui cherche à améliorer l'accès aux soins palliatifs pour tous les Canadiens.

Des soins palliatifs de qualité constituent une partie essentielle des soins de santé et les gouvernements doivent s'assurer que tous les Canadiens y ont accès de manière abordable, y compris les populations vulnérables et mal desservies. On peut parvenir à l'accès équitable en affectant davantage de ressources dans les actuels systèmes de santé afin de dissiper des préoccupations précises. Sans une intervention énergique à l'échelle nationale, ce problème croissant deviendra un fardeau possiblement dévastateur pour les patients, les familles et le système de santé.

L'Association pulmonaire appuie l'actuel Énoncé de principes communs sur les priorités partagées en santé entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, qui fait état de l'accès aux soins palliatifs et de fin de vie.

RECOMMANDATION : L'Association pulmonaire recommande que le cadre pour les soins palliatifs régi par l'adoption du projet de loi C-277 comprenne des investissements accrus grâce à l'élargissement d'un transfert canadien en matière de santé aux gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'améliorer la normalisation de la prestation des services de soins palliatifs à tous les Canadiens.

Conference Board, 2012, <https://www.conferenceboard.ca/e-library/abstract.aspx?did=4663>.

ICIS, *Séjours hospitaliers au Canada*, 2018, <https://www.cihi.ca/fr/sejours-hospitaliers-au-canada>.